

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

En exécution de la convention de formation signée, l'organisme FOXY'S s'engage à organiser la prestation de formation telle que décrite dans la proposition pédagogique financière. Tout achat de formation implique l'acceptation par l'acheteur sans réserve des conditions générales de vente ci-dessous déclinées.

2. ORGANISATION DE LA PRESTATION

Dans le cadre des formations en intra, l'acheteur s'engage à mettre à disposition des formateurs les moyens nécessaires à la réalisation de leur mission.

A savoir :

- Une salle appropriée au nombre de stagiaires
- Des moyens pédagogiques : un ordinateur, une session « Exemple » du logiciel, un tableau numérique interactif
- Une version « Exercices » interactive du logiciel en e-learning pour chaque stagiaire afin qu'après chaque session, il puisse s'exercer sur l'ensemble des fonctionnalités du logiciel à partir de son environnement, de ses propres produits et activités sur une base de données spécifiques sans endommager sa base réelle ;
- Une notice d'utilisation en ligne illustrée de visuels explicatifs, avec des fonctions de recherche par mots clefs, pour permettre d'accéder immédiatement aux fonctionnalités souhaitées ;
- Un contact référent joignable en permanence par email ou par téléphone pour répondre aux différentes questions des stagiaires après leur session de formation voire pour intervenir à distance sur leurs postes de travail respectifs afin de développer en direct le processus d'une fonctionnalité ayant suscité une interrogation.
- Si l'acheteur ne dispose pas des moyens pédagogiques matériels, il devra en informer FOXY'S, lors de la contractualisation, qui prendra les dispositions adéquates.
- Les repas sont en sus organisés et prévus par l'acheteur ou à la charge du stagiaire selon leur propre convention. Il est précisé que l'organisme de formation met à la disposition de l'apprenant : un four micro-ondes, un réfrigérateur, une machine à café et une bouilloire.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription nécessite :

- Organisation d'un entretien avec l'acheteur afin d'identifier avec précision les besoins et les attentes de l'entreprise en matière de formation.
- L'envoi d'un programme pédagogique détaillé
- L'acceptation préalable d'un devis par l'acheteur ou l'acceptation d'une offre en ligne mentionnant précisément ses conditions, ses prérequis, son contenu, sa durée, ses modalités de déroulement du parcours et son prix, telles par exemple les offres en ligne sur le site public moncompteformation.fr (EDOF)
- La réalisation d'un test de positionnement pour vérifier si le candidat possède les prérequis nécessaires pour suivre la formation dans les conditions optimales.
- L'inscription devient définitive lorsque la convention de formation est signée entre les deux parties.

4. DISPOSITIONS FINANCIERES

Coût de la formation

- le coût de la formation fait l'objet d'une négociation et est notifié dans la convention de formation. Les tarifs fixés sont libellés en euros.
- ces tarifs comprennent la formation, les documents pédagogiques remis aux stagiaires.

Modalités de paiement

Une facture d'acompte en pourcentage du montant total HT pourra être adressée lors de la signature par le client de la convention de formation selon les conditions qui seront notifiées sur le devis accepté par l'acheteur.

Dans le cas du versement d'un acompte, solde sera facturé à l'issue de la dernière session de formation. Les paiements se feront à réception de chaque facture émise. Ils pourront être effectués par chèque à l'ordre de FOXY'S ou par virement bancaire sur le compte de FOXY'S. Les coordonnées bancaires seront portées à la connaissance de l'acheteur soit en pied de facture soit par transmission d'un RIB.

5. REPORT ET CHANGEMENT DE DATES

Tout changement et report de date à l'initiative de l'acheteur devra faire l'objet d'une demande écrite 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

6. CONDITIONS D'ANNULATION

A L'initiative de l'acheteur

- Au moins 20 jours ouvrés avant le début de la formation, l'annulation pourra être faite par l'acheteur moyennant des frais de dossier n'excédant pas 10% de la prestation annulée.
- A moins de 20 jours ouvrés le commanditaire devra s'acquitter de 50% du montant de la prestation annulée.
- Les remplacements de participants sont admis au plus tard la veille de la formation sur communication écrite auprès de FOXY'S avec transmission de la fiche d'inscription. Il appartient dans ce cas à l'acheteur de vérifier l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs définis dans le programme de formation

A l'initiative de l'organisme de la formation

- En cas d'indisponibilité du formateur pour raison de force majeure ou intempéries, la session sera reportée ou annulée.
- En cas d'annulation, l'établissement ou l'individuel, la somme sera intégralement remboursée.
- Sauf cas de force majeure, en cas d'absence ou annulation en cours de formation, la somme sera due en totalité :

7. CONFIDENTIALITE

L'organisme de formation s'engage à une confidentialité des données, tant au niveau des participants que de l'entreprise.

8. DEFAUT DE PAIEMENT OU AUTRE LITIGE

Tout défaut de paiement ou autre litige ne pouvant être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce et des Sociétés de Pontoise sera seul compétent.

A Ermont, le 28/07/2020

